



N° 5

LE *magazine*  
DES LOCATAIRES



La gestion des déchets ménagers,  
une responsabilité collective

Edito et présentation des membres de l'Organe d'Administration	Page 3
<b>C'est de saison !</b>	
Le tri et l'évacuation des déchets ménagers	Page 4
<b>Partenariat</b>	
Tibi, l'intercommunale de gestion des déchets	Page 8
<b>Conso</b>	
Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !	Page 10
<b>À votre service</b>	
Recyparc & ressourcerie	Page 13
Collectes Tibi	Page 13
Allocations chômage	Page 13
Contact SLSP	Page 16

Chers locataires,

Avec l'arrivée des beaux jours et le retour des activités extérieures, nous sommes **plus attentifs à notre cadre de vie**. C'est donc le moment idéal pour repenser nos habitudes, notamment en matière de **gestion des déchets**. Trier, recycler, réduire : des gestes simples qui contribuent directement **à la propreté et à la qualité de vie** de nos espaces communs.




Dans ce nouveau numéro, nous vous proposons **un tour d'horizon des bonnes pratiques pour le tri et l'évacuation des déchets ménagers**. Vous y découvrirez également le rôle de **notre partenaire Tibi**, des informations utiles sur les **recyparcs**, la **ressourcerie** et les **différentes collectes organisées**, ainsi que des conseils pour consommer plus malin, **car le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas**.

Ensemble, par de petites actions au quotidien, nous pouvons **préserver notre environnement et rendre nos quartiers plus agréables**.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Pauline Prös

## Présentation des membres de l'Organe d'Administration

Nom	Représentant	Instances représentées
CAUCHIE Florence	Région wallonne	  
DIMAN Romina	Commune d'Aiseau-Presles	
DELVIGNE Stéphane	CCLP	
DENYS Laurence	Commune de Farciennes	
DERRE Sylvie	Commissaire Société Wallonne du Logement	
FERSINI Jean	CPAS Aiseau-Presles Vice-Président	
GEERAERTS Virginie	Commune d'Aiseau-Presles	
GILOT Christophe	CPAS Farciennes	
GROLAUX Jean-Claude	Commune Aiseau-Presles	
KURT Burcu	Région Wallonne	
LEGRAIN André	Commune de Farciennes	
MONT Cathy	Commune Farciennes 2 <sup>e</sup> Vice-Présidente	
MOUTTAKI Nadia	Commune Farciennes	
PRÖS Pauline	Présidente	
ROSSOMME Roxana	Commune d'Aiseau-Presles	
SCANDELLA Benjamin	Commune de Farciennes	
SMOLDERS Laurence	Commune Aiseau-Presles	
STANIEWSKI Robert	CCLP	
YILDIZ Mucahit	Commune de Farciennes	

C'EST DE SAISON !



# Le tri et l'évacuation des déchets ménagers

## 1. LE TRI DES DÉCHETS

Lors de votre arrivée dans votre logement, deux conteneurs à puce vous ont été attribués.

- ✔ Un conteneur gris pour les déchets résiduels, que l'on ne sait pas trier ou recycler.
- ✔ Un conteneur vert pour les déchets organiques.

Pour les déchets PMC, les sacs bleus – PMC – sont utilisés, on les trouve dans toutes les grandes surfaces.

Pour les verres et les papiers/cartons, l'intercommunale Tibi organise une collecte toutes les quatre semaines.

Vous trouverez ci-dessous les consignes de tri, c'est-à-dire comment trier les différents déchets de la vie quotidienne. Il est important de bien trier et évacuer les déchets selon les consignes de l'intercommunale, afin de faire des économies et préserver l'environnement. Une fois que vous avez trié vos déchets selon les consignes, le reste peut être déposé dans le conteneur gris.

### 1.1 Les PMC vont dans le sac bleu - PMC.

PMC veut dire les emballages plastiques, métalliques et les cartons à boissons

**Emballages en Plastique**

Bouteilles      Flacons

Pots      Barquettes et ravieres

Tubes      Films

Sacs et sachets      Capsules de boissons (café, etc)

**Cartons à boissons**

**Emballages Métalliques**

Canettes et boites de conserve      Capsules de boissons (café, etc)

Couvercles, bouchons et capsules

**Pour un bon recyclage**

N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac PMC (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Egouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entière des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

**Que devient votre sac PMC ?**




Aérosols      Barquettes et ravieres




1.2 Les déchets organiques vont dans le conteneur vert

### Guide du tri des déchets organiques

#### SANS EMBALLAGE EN PLASTIQUE

Déchets de cuisine :	Petits déchets de jardin :	Autres déchets :
 <p>Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, os, coquilles d'œufs, de noix, de moules, etc.</p>	 <p>Plantes d'appartement, herbes, petits branchages, tontes, fleurs fanées, etc.</p>	 <p>Papiers essuie-tout, serviettes en papier, litières biodégradables pour animaux, sachets de thé, marc et filtres à café, etc.</p>

Collecte en porte-à-porte. Uniquement en sac vert Tibi ou en conteneur à puce.



**Les sacs verts** sont autorisés UNIQUEMENT à Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Fleurus et Fontaine-l'Évêque.  
**Les conteneurs verts** sont utilisés dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles, Farcennes, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

» Remarques :

La litière minérale pour animaux ne va pas dans le conteneur vert mais dans le gris ! Idem pour les langes pour bébé. Par contre la litière biodégradable va dans le conteneur vert.

1.3 Les verres et les papiers sont ramassés toutes les quatre semaines

### Guide du tri du papier / carton



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes



**Remarques :**

- Enlevez les films d'emballage en plastique des publications.
- Placez vos papiers dans des caisses en carton bien fermées.

Collecte en porte-à-porte ou en recyparc.

### Guide du tri du verre



Verre incolore Verre coloré



**Remarques :**

- À placer dans des caisses ou des bacs rigides.
- Veillez à ce que vos bacs ne soient pas trop lourds, pensez aux chargeurs.

Collecte en porte-à-porte ou en recyparc.

**ATTENTION : À CHÂTELET, FLEURUS, NOUVEAU • HAM-SUR-HEURE/NALINNES ET MONTIGNY-LE-TILLEUL !**  
 Le verre est collecté uniquement en conteneurs enterrés, en bulles à verre ou au recyparc.

» Remarques :

- Veillez à bien emballer vos cartons pour éviter qu'ils ne volent au vent !
- Les cartons à pizzas ou tout emballage en carton souillé, gras, vont dans le conteneur vert.
- Les photos, le papier peint et l'aluminium vont dans le conteneur gris.
- La porcelaine, la céramique, les ampoules et tubes néons, ainsi que les vitres et miroirs vont au recyparc.

C'EST DE SAISON !



**1.4 Les meubles, matelas, vaisselle, électroménagers et décorations en relativement bon état (non souillés) peuvent être repris gratuitement sur rendez-vous par la Ressourcerie Val de Sambre 071 47 57 57** (voir rubrique « à votre service » pour plus de détails).



**1.5 Les déchets spéciaux ou dangereux vont au recyparc** (voir rubrique « à votre service » pour plus de détails).

**INTERDITS DANS LES SACS PMC**

- Les bonbonnes de gaz "à usage unique" (ou non rechargeables)  
\*Bonbonnes de gaz qui ne peuvent servir à déposer chez votre distributeur agréé (info sur <http://www.bouteillagazvalde.be> ou <http://www.fostplus.be/fr/fostplusvalde>)
- Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les batteries et piles
- Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)
- Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres
- Objets en plastique
- La frigolite
- Objets divers non recyclables : bottes, feutres, sandales, etc

**INTERDIT !**

**Les piles et les batteries, pas dans le sac bleu !**

- Ces objets ne sont pas des emballages et causent des **risques d'incendie** dans les centres de tri.
- Les piles et batteries sont à rapporter aux points de collecte Bebat.

tibi Fostplus

## 2. L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

Selon votre commune, les poubelles à puce sont vidées par l'intercommunale Tibi soit le jeudi sur Farciennes et Pironchamps, soit le lundi sur Aiseau-Presles (Roselies, Pont-de-Loup, Aiseau et Presles).

Vous devez les placer devant votre logement, sur le trottoir.

Vous payez une taxe basée sur votre composition de ménage. Ensuite selon le nombre de ramassages sur un an, il est possible que vous deviez payer un supplément. Tout cela est expliqué dans un courrier accompagnant la taxe.

Quelques conseils :

- ✔ Pensez à sortir vos déchets à temps, soit la veille de la collecte après 18h ou le jour même avant 6h. Il est strictement interdit de sortir les déchets en dehors de ces périodes comme indiqué dans le règlement général de police de votre commune.

- ✔ Les collectes qui ne sont pas terminées le jour prévu se poursuivent le jour ouvrable suivant dès 6h et au plus tard à 14h. Au-delà de ce délai, le citoyen est tenu de rentrer ses déchets et les représenter à la date suivante prévue au calendrier.

- ✔ En cas de neige ou de verglas, les collectes peuvent être annulées.

- ✔ En cas de travaux sur la voirie, déposez vos déchets en début de chantier.

- ✔ Collectes de déchets organiques : utilisez exclusivement le conteneur vert. La collecte des déchets organiques est proposée dans toutes les communes le même jour que la collecte de déchets résiduels.

Vous trouverez le calendrier des collectes ainsi que les reports du trimestre dans la rubrique « à votre service ».

## 3. LES POUBELLES À PUCE : LEUR STOCKAGE ET LEUR ENTRETIEN SONT DE VOTRE RESPONSABILITÉ



- Il est interdit de laisser ses poubelles à l'extérieur, en dehors du jour de ramassage ou de les stocker dans les espaces communs des immeubles !
- Placez vos déchets dans les poubelles réglementaires : poubelles à puce liées au logement (et non au locataire) - noire pour les déchets résiduels et verte pour les matières bio dégradables + sacs PMC
- Stockez vos poubelles aux endroits initialement prévus : le balcon, la cave **individuelle**, le garage, la remise ou dans le jardin. Si vous ne savez pas où les stocker, vous pouvez appeler le service social au 071/24.39.35



- Nettoyez-les régulièrement pour éviter l'apparition de nuisibles tels que mouches, moulons ou rats
- Sortez uniquement vos poubelles le jour de ramassage (ou au plus tôt la veille au soir) et placez-les aux endroits prévus.
- La société de logement collabore avec la police et la commune pour identifier les pollueurs et les personnes qui ne respectent pas les prescriptions en matière de gestion des déchets. Attention aux amendes administratives et à votre portefeuille !

## L'intercommunale Tibi

### 1. QUI RAMASSE LES DÉCHETS SUR LA COMMUNE ?

Chaque commune est affiliée à une intercommunale de gestion des déchets. Pour Farciennes et Aiseau-Présles, il s'agit de Tibi. Tout nouvel habitant est tenu de respecter les dispositions en matière d'évacuation des déchets, sous peine d'amende. Elles sont expliquées dans le règlement général de police, Titre III. (QR code avec le lien)

Vous n'avez pas de poubelles à puce dans votre logement ? Appelez le service social de Sambre et Biesme au 071/24.39.35 et nous trouverons une solution.

Tibi a également un numéro vert si vous vous posez des questions sur le tri et l'évacuation des déchets : 0800/94234

### 2. COMMENT LA COLLECTE DES DÉCHETS FONCTIONNE ?

La collecte des déchets est réalisée par les agents de Tibi selon plusieurs modalités :

- Collecte porte-à-porte : c'est le camion Tibi qui passe dans votre rue pour vider les poubelles à puce grises et vertes, ramasser les sacs PMC ainsi les verres et les papiers/cartons.
- Recyparc : c'est un endroit spécialement conçu pour déposer gratuitement différents types de déchets ; c'est le citoyen qui se déplace jusque-là (voir rubrique « à votre service »).
- Sur Aiseau-Présles, il y a également une unité de propreté publique qui balaie les rues et vide les poubelles publiques.



### 3. QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS RÉCOLTÉS PAR Tibi ?

Tibi a développé sur son site de Couillet un « Village du recyclage » qui regroupe les partenaires de Tibi opérant des unités de tri et de recyclage des déchets ménagers sur un même espace opérationnel :

- La Ressourcerie du Val de Sambre • Le Centre de tri de PMC VALTRIS • Le Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE • Le Centre de Transbordement Régional des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques RETRIVAL • Le Centre de recyclage de bouteilles en plastique FILAO

Le verre et le papier sont recyclés et réutilisés en tant qu'emballage ou contenant (par exemple vaisselle ou caisse en carton pour le papier et bouteille pour le verre).

Les PMC sont triés par taille, poids et matière et les déchets triés forment de grosses « balles » qui partent vers un réseau de recyclage spécialisé. Ils y sont transformés en nouvelles matières premières, par exemple les bouteilles en plastique deviennent des granulés à partir desquels une gourde ou un stylo peuvent être fabriqués.

- » Les textiles deviennent des chiffons ou des isolants.
- » Les déchets organiques deviennent du compost ou du biogaz.

Les déchets résiduels sont traités par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup. Et leur combustion permet de transformer de l'eau en vapeur dite surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité.

### 4. QUI PRÉVENIR SI VOUS CONSTATEZ UN DÉPÔT CLANDESTIN ?

Malheureusement, certaines personnes déposent des déchets et encombrants n'importe où et en dehors des filières légales. Que faire si vous constatez la présence d'un dépôt sauvage ?

Farciennes utilise un compte WhatsApp : 0496/26 81 63. Les personnes accompagnent leur message d'une brève description du problème constaté, avec localisation précise (à tout le moins, le nom de la rue) et, si possible, joignent une photographie.

Aiseau-Presles : contacter le service Environnement au 071/260.612 – [environnement@aiseau-presles.be](mailto:environnement@aiseau-presles.be)



# Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

## Evitons la surconsommation

**La lutte contre la surconsommation commence par le changement de nos habitudes. Nourriture, vêtements, électroménagers... tous ces produits sont au cœur de campagnes publicitaires qui nous font croire que nous en avons besoin. Nous sommes partout et tout le temps la cible de publicités abusives, parfois mensongères, qui nous poussent à acheter toujours plus et toujours neufs.**

Ajoutons à cela le principe qui est devenu la norme : les produits de piètre qualité, à bas prix, disponibles rapidement et jetés après parfois un seul usage. Ce n'est pas cher mais qu'est ce que ça pollue !

Une des conséquences est que plus de 30% du poids de notre poubelle provient des emballages utilisés pour contenir et transporter ce que l'on achète...

Cette tendance à la surconsommation, c'est-à-dire consommer plus que ce dont nous avons besoin, n'est pas une fatalité. Nous pouvons agir pour rester des consommateurs responsables et ainsi protéger à la fois notre santé, celles des autres, notre environnement et notre portefeuille.

### Comment consommer raisonnablement ?

Cela commence par une simple question : est ce que j'ai vraiment besoin de l'article qui me fait envie ? N'y a-t-il pas une alternative à l'achat ? Si j'en ai besoin, m'en faut-il absolument un neuf ? Voici plusieurs solutions afin d'éviter de consommer trop.

### 1. LE RÉEMPLOI

Aujourd'hui de plus en plus de produits se vendent en seconde main. Autrement dit, ils ont déjà appartenu à quelqu'un d'autre avant d'être revendu. Le nombre de plateformes ou d'enseignes qui utilisent ce système a augmenté ces dernières années. Cela donne une deuxième vie à l'article, qui peut se trouver encore dans un état impeccable.

A Farciennes, les magasins Le Roton et la Far'fouille, repris dans le projet 6240Services, proposent des vêtements, livres, petits électroménagers, décoration intérieure, linge de maison, jouets, etc. <https://6240services.be/magasins>). A Aiseau-Présles, le CPAS propose un Service de restauration de meubles, cannage et rempaillage de chaises et un magasin de seconde main (meubles).



Les intercommunales wallonnes ont édité une brochure très complète sur le réemploi :





## 2. S'ALIMENTER SANS GASPILLER

Concernant l'alimentation, consommer en vrac réduit le suremballage, source très importante de déchets. Certains magasins sont spécialisés dans le vrac mais les supermarchés et les épiceries sont aussi dans cette mouvance. Apporter ses propres contenants (bocal, tupperware, sachet...) évite de multiplier les emballages. Heureusement, les sacs en plastique à usage unique ont pratiquement disparu de nos magasins d'alimentation, qui proposent des alternatives telles que le sac en papier ou le filet. Pour vos courses en général, privilégiez les sacs réutilisables ! Gardez-en un dans votre voiture ou votre sac à main !

Pour le repas de midi, à l'école ou au bureau, la boîte à tartines et la gourde représentent des contenants durables. Boire l'eau du robinet constitue également un geste qui réduit à la fois les dépenses et l'usage de bouteilles en plastique. Elle coûte entre 100 et 300 fois moins cher que l'eau en bouteille et fait l'objet de contrôles stricts par des organismes agréés.

En matière d'alimentation, outre le problème du suremballage, il y a aussi le risque de gaspillage à proprement parler. En Wallonie, chaque citoyen gaspille entre 15 et 20 kg de denrées alimentaires par an. D'où cela provient-il ? Achat en trop grande quantité ; achat d'aliments peu consommés ; achats impulsifs ; oubli d'aliments dans le réfrigérateur, dans le congélateur ou le placard ; portion trop importante dans les assiettes ; plat non apprécié ; préparation ratée ; mauvaise interprétation des dates de consommation.

### Comment réduire le gaspillage ?

Avant les courses, faites un inventaire des articles que vous avez dans le frigo et le placard. Profitez-en pour mettre à l'avant les produits à consommer en premier. Faites une liste des produits manquants et nécessaires, notamment en établissant les menus de la semaine pour la famille. Pendant vos courses, respectez votre liste, les quantités nécessaires pour le ménage et choisissez des dates de péremption en fonction du moment où le produit sera consommé. N'oubliez pas de prendre un sac réfrigérant pour respecter la chaîne du froid. Évitez les articles aux emballages abîmés.



Après les courses, veillez à bien organiser vos aliments vous permettra de moins gaspiller. Stockez les aliments non périssables au sec et à l'abri de la lumière. Mettez au frais toutes les denrées périssables le plus rapidement possible.

Les dates de consommation peuvent être reprises soit comme

» « **À consommer de préférence avant le...** » ce qui indique la limite d'utilisation (de vente) d'un aliment. Lorsque cette date est dépassée, le produit ne présente normalement pas de danger pour la santé, mais certaines de ses propriétés comme le goût, la couleur et la texture peuvent être altérées.

» « **À consommer jusqu'au...** » ce qui indique la date limite de consommation d'un aliment périssable d'un point de vue microbiologique. Lorsque cette date limite de consommation est expirée, la consommation de cet aliment peut présenter un risque pour la santé.



### 3. NETTOYER SANS S'ABÎMER LA SANTÉ

Les produits ménagers sont une autre catégorie visée par le marketing. De bonnes odeurs, un emballage coloré, des spots publicitaires ludiques : tout est fait pour nous donner envie de les acheter !

Et pourtant... vous êtes-vous déjà intéressé.e à la composition de votre adoucissant ? Avez-vous déjà comparé les prix entre un produit chimique acheté en magasin et un remède de

grand-mère, à base de produits naturels tels que le vinaigre ou le bicarbonate de soude ? Aujourd'hui avec internet, il est facile de trouver un tutoriel pour fabriquer ses propres produits ménagers ou ses cosmétiques. Des associations locales telles que le Centre culturel d'Aiseau-Presles ou la Régie des quartiers Inersambre organisent des ateliers pour « consommer autrement » et notamment fabriquer soi-même des produits plus naturels.

**VENDREDI 16 JANVIER 2025**  
**DE 9H30 - 11H30**

**ASBL Inersambre**  
Régie des Quartiers Aiseau-Presles et Forciennes

**Café Papote**

**Produits d'entretien naturels**

Salle des marais (ancienne bibliothèque) rue Joseph Bolle à Farciennes

Atelier pour les farciennois.

**Nombre de place limité. Inscription souhaitée : 071/39.59.20**

Avec le soutien de la Communauté de Farciennes.

**LES ATELIERS AUTREMENT**

**INITIATION À LA SAPONIFICATION À FROID**

N'hésitez pas à consulter la brochure de Tibi pour se passer des produits dangereux :

### 4. RÉPARER PLUTÔT QUE JETER

Lorsqu'un appareil dysfonctionne, ne peut-il pas être réparé ? Il est vrai que beaucoup d'entre eux sont malheureusement construits dans une optique d'obsolescence programmée, ce qui veut dire que le fabricant construit un appareil qui va à un moment donné arrêter de fonctionner, pour pousser les consommateurs à en acheter un autre. Renseignez-vous auprès des revendeurs afin de choisir un article avec une qualité durable.



La Ressourcerie Val de Sambre (reprise dans la rubrique « à votre service ») récupère gratuitement vos meubles et électroménagers pour les faire réparer par des partenaires tels que l'entreprise d'économie sociale TRANS'FORM et les remettre en vente dans un magasin de seconde main comme celui de Marcinelle, en collaboration avec Oxfam.

Dans certaines communes, il existe des repair café. Ce sont des espaces créés par des habitants qui proposent leurs services et compétences pour réparer vos appareils. Voici la carte des repair café en Belgique :

<https://repairtogether.be/carte-repaircafe>





# La Ressourcerie du Val de Sambre



## Pour qui ?

Un service de collecte **GRATUIT** à domicile pour les citoyens d'Aiseau-Prezles, Anderlues, Charleroi, Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul.



La  
Ressourcerie  
du Val  
de Sambre

Rendez vos encombrants utiles



Suivez  
notre actualité!

### Informations utiles :

La Ressourcerie  
du Val de Sambre  
Rue du Déversoir IA  
6010 Charleroi

Tél.: 071 47 57 57

info@revalsambre.be  
revalsambre.be



ressourcerievaldesambre

## Et après la collecte ?

Après la collecte, les objets/encombrants sont triés par une équipe de professionnels. Ceux en bon état sont nettoyés, réparés voire relookés pour être mis en vente dans nos boutiques partenaires.

### Les boutiques partenaires :

R Store Montigny-le-Tilleul  
Rue de Bomerée 336Q  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tél.: 0476 88 05 94  
info@revalsambre.be

R Store Montigny-le-Tilleul

R Store Charleroi (Couillet)  
Rue du Déversoir IA - 6010 Charleroi  
Tél: 071 47 57 57  
info@revalsambre.be

CISP Trans'Form du CPAS  
de Charleroi (magasin)  
Route de Philippeville 290-292  
6001 Marcinelle  
Tél.: 071 37 65 05  
transform@cpascharleroi.be

boutiquetransform

## Comment ?

- 1 Contactez-nous au **071 47 57 57** pour prendre un rendez-vous.
- 2 Lors de ce contact, nous établirons la liste complète des objets/encombrants à enlever.
- 3 Le jour de l'enlèvement, soyez présent et rassemblez les objets/encombrants à l'entrée d'un garage ou à l'extérieur dans un endroit directement accessible depuis la route. En cas de mauvais temps, nous vous invitons à bâcher les biens.
- 4 Les objets/encombrants doivent être préparés et conditionnés afin de faciliter la manutention.

## Pour quoi ?

Les objets/encombrants en bon ou mauvais état (non souillés) comme par exemple :

- le mobilier y compris le mobilier de jardin
- les petits et gros électroménagers
- les canapés et les matelas
- les outils, le matériel de chauffage et de sanitaire
- la vaisselle et les articles de décoration
- les jouets, les livres et les articles de loisirs





# Les Recyparcs

## Infos pratiques



Respectez à la fois le personnel et les consignes qu'il vous donne.

- Les recyparcs sont accessibles aux particuliers domiciliés sur la zone intercommunale.
- Apports : maximum 1 m<sup>3</sup> par jour, par véhicule, par usager.
- Triez bien tous vos déchets avant d'arriver au recyparc pour ne pas perdre de temps sur place.
- Si vous utilisez une remorque, prenez soin de placer un filet ou une bâche sur vos déchets afin d'éviter de les semer en chemin.
- Vous pouvez vous rendre dans n'importe quel recyparc de la zone Tibi. N'oubliez pas votre carte d'identité, obligatoire à l'entrée.
- Sur place, roulez au pas, soyez courtois et ne fumez pas.

Les recyparcs de Charleroi II (Ransart), Farciennes / Aiseau-Presles / Châtelet (FAC) et Montigny-le-Tilleul accueillent aussi certains déchets de petites et moyennes entreprises (PME) de la zone Tibi moyennant paiement et inscription préalables.

Parcourez  
la liste des déchets  
autorisés.



### Heures d'ouverture :

- Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00\*.
- Le samedi de 09h15 à 17h30\*.
- Les recyparcs sont fermés les dimanches, lundis et jours fériés : 01/01, 01/05, 14/05 (Ascension), 21/07, 15/08, 11/11, 01/12 et 25/12.
- Lors des fêtes de fin d'année, les horaires des recyparcs sont adaptés.

\* Heure de la dernière entrée.  
La fermeture a lieu 15 minutes après l'heure de la dernière entrée.

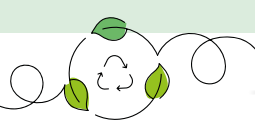


## Le saviez-vous ?

Autorisation exceptionnelle immédiate pour apport supérieur à 1 m<sup>3</sup> (uniquement mercredi, jeudi ou vendredi). Afin de faciliter l'évacuation exceptionnelle de déchets liés par exemple à la taille de plusieurs mètres de haies ou à un déménagement, 2 autorisations exceptionnelles par an sont possibles pour un apport supérieur à 1 m<sup>3</sup> et de maximum 3 m<sup>3</sup>.

Ces autorisations sont encodées dans le logiciel à votre arrivée au recyparc, elles ne peuvent pas être cumulées le même jour ni être demandées les mardis et samedis, jours d'affluence. Hormis ces deux autorisations exceptionnelles annuelles, les apports journaliers sont strictement limités à 1 m<sup>3</sup> par jour, par véhicule, par usager.

Récup'R





# RAMASSAGE Tibi du quadrimestre

## Jours de collecte des déchets résiduels (poubelles à puce)

Farciennes : le jeudi et Aiseau-Presles : le lundi

### Report de collecte

Pâques : le ramassage du lundi 6 avril 2026  
est avancé au samedi 4 avril 2026

Ascension : le ramassage du jeudi 14 mai 2026  
est reporté au samedi 16 mai 2026

Pentecôte : le ramassage du lundi 25 mai 2026  
est avancé au samedi 23 mai 2026

### Dates de collecte PMC, verre et papier carton (V/P)

	MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
<b>Aiseau-Presles</b>	16	2-16-30	13	13-27	11	11-23	8	8-22
<b>Farciennes</b>	5	5-19	2-30	2-16-30	28	16-28	25	11-25

» Infos : [www.tibi.be](http://www.tibi.be)



**TÉLÉCHARGEZ  
RECYCLE!**

- ✓ JOURS DE COLLECTE
- ✓ INFOS SUR LE TRI
- ✓ POINTS DE COLLECTE



## Un point sur la réforme des **allocations de chômage**

Si vous êtes concernés par une perte de revenus liés à la réforme des allocations de chômage, informez sans tarder le service location. Nous rappelons à nos locataires la **règle générale liée au changement de revenus** : une personne quitte le logement ou la famille accueille un nouveau membre, vos revenus sont revus à la hausse ou à la baisse, **dites-le nous rapidement !**

### Comment ?

Prévenez-nous par téléphone au 071243938 ou 071243924 option 2 ou par mail : [servicelocation@sambrebiesme.be](mailto:servicelocation@sambrebiesme.be)

Nous vous réclamerons les documents nécessaires à la mise en ordre de votre dossier et procéderons, le cas échéant, au calcul de votre nouveau loyer le 1<sup>er</sup> du mois qui suit la production des documents. En cas d'augmentation du loyer,

conformément à la législation, nous procéderons à un effet rétroactif à partir de la date d'effet de l'augmentation de revenus. En cas de diminution de loyer, nous le recalculons le premier du mois qui suit la remise des documents et il n'y a donc pas d'effet rétroactif, même si le changement est antérieur à la remise des documents à la société.

Pour ceux qui perdent leurs revenus du chômage et voudraient demander une aide au CPAS, voici des vidéos et un guide qui expliquent les conditions d'accès :

<https://www.uvcw.be/espaces/reforme-chomage>



Guide pratique pour vous préparer avant le 1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> mars 2025

## JOURS DE FERMETURE

Le 6 avril 2026 : lundi de Pâques

Le 1<sup>er</sup> mai 2026 : fête du travail

Le 14 mai 2026 : l'Ascension

Le 15 mai 2026 : pont de l'Ascension

Le 25 mai 2026 : le lundi de Pentecôte

# CONTACTS

La manière la plus directe pour poser une question simple est de nous appeler au **071/24.39.24**

Nos bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Pour toute situation plus complexe ou toute plainte, il est préférable de nous envoyer un mail sur **info@sambretbiesme.be** ou via notre site internet ou un courrier postal.

Notre boîte aux lettres est disponible à toute heure ainsi que notre site web : **www.sambretbiesme.be** sur lequel vous trouverez également des formulaires de contact.



Pour rester informé de nos activités et celles de nos partenaires, vous pouvez consulter notre **page Facebook**

En cas d'urgence technique, en dehors de heures de bureau : **071/24.22.07**

*Sont considérés comme problèmes urgents des interventions qui ne peuvent pas attendre la prochaine réouverture des bureaux étant donné un risque probable pour la sécurité ou la santé des locataires ou pour la salubrité de nos bâtiments : panne de chauffage en période de grand froid, fuite d'eau conséquente, inondation, panne de courant générale du logement, etc.*



### Animations du premier semestre 2026 du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires

Dates et heures	Activités et lieux	Contacts
28 mars 2026 de 13 à 18 h	Chasse aux œufs à la Cité Solaire à Presles	Robert Staniewski 0477/56.37.55
4 avril 2026	Chasse aux œufs au quartier du Louât à Farciennes	Martine Lambreghts 0474/59.27.55
23 mai 2026 de 16 à 22 h	Fête des voisins à la Cité Solaire à Presles	Robert Staniewski 0477/56.37.55
23 mai 2026	Fête des voisins à Pironchamps	Daniel Verbaert 0496 29 15 35
13/06/26 à partir de 10h30	Tournoi de pétanque et brocante à la Cité Solaire à Presles	Robert Staniewski 0477/56.37.55



Plus d'infos sur les pages Facebook

Comité de quartier de la Cité solaire



Comité de quartier de Pironchamps

